

ST LUC

JUIN 1990

N° 65

ETE.

Temps des activités estompées, des examens achevés, des nuages évaporés, des heures interrompues par la brûlure du soleil sur la mer.

Été des valises bouclées, des villes dépeuplées, des exodes sur les routes, des espaces entrouverts.

Été, appel de la nouveauté, de la différenciation d'autres modes de vie, temps de vrai changement de vrai convergence et d'esprit de jeunesse.

Partir, aller sur les sentiers qui convergent vers les cimes, les sources et les glaciers.

Été qui fait se lever, se mettre en route pour conquérir son propre sommet

Été qui fait jaillir notre vérité en marche et nous révèle à nous-mêmes.

Été des étoiles rendues plus proches, des torrents plus limpides, des chemins plus accessibles.

Saison de la découverte, de la rencontre, du pain partagé.

Été des retrouvailles de nos familles, de nos amis, de nos frères les plus éloignés.

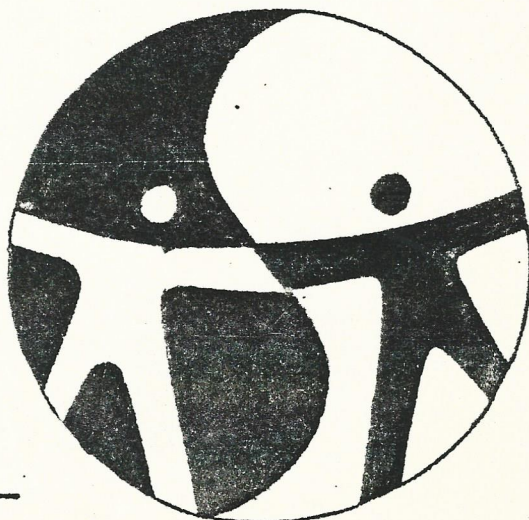
Été de nos sentiments, plus enclins au pardon, plus proches des autres avides de notre amitié

Été, parenthèse de lumière
flash de créativité

Page d'éternité retrouvée dans le carnet monotone du quotidien.

Été, cri de joie et de liberté dans les prisons obscures de l'année.

Christiane GUES.



QUÊTES ET USAGE DE L' ARGENT
=====

Il est habituel à Saint Luc, d'annoncer à leurs dates respectives les "Quêtes impérées", c'est à dire les huit quêtes qui, sur l'ensemble du Diocèse, sont intégralement affectées à un objet déterminé :

- Missions , le 3ème dimanche d'Octobre
- Besoins du Diocèse pour la Toussaint.
- Secours Catholique, le 3ème Dimanche de Novembre
- Equipements Religieux , (Eglises et locaux à la charge du Diocèse 2ème Dimanche de Décembre
- Moyens de Communication sociale , le 1er Dimanche de Février
- Besoins de l'Eglise Universelle (appelée aussi Denier de St Pierre) le 1er Dimanche de mars .
- Séminaires, le 4ème Dimanche après Pâques
- Ecoles Privées Catholiques ("Ecoles libres") 1er Dimanche de juin
- Une neuvième quête pour l'organisme d'Eglise "Pax Christi"(dont le responsable à Rome est notre ancien Archevêque, le Père Etcheagaray) est faite une année sur deux .

Le rappel qui est effectué au cours des célébrations n'a pas seulement pour objet de nous remettre en mémoire l'objet précis de la collecte- et de nous rappeler que ce jour-là , rien n'est retenu pour St Luc - mais aussi de nous permettre de doser notre effort en fonction des priorités que nous estimons bon de donner à telle ou telle de ces affectations. L'argent n'est pas neutre son usage doit traduire nos intentions. Bien entendu, il est toujours possible à une personne, absente le jour d'une quête dont l'objet attire plus particulièrement son attention, de remettre dans le tronc ou dans la corbeille une enveloppe portant mention de l'affectation souhaitée; elle est transmise au diocèse .

Toutes les autres quêtes de l'année sont affectées à la Communauté Paroissiale après prélèvement d'un pourcentage progressif (10%, 15%,20%, etc..) qui remonte au Diocèse et sert à compléter la souscription annuelle du Denier de l'Eglise (ex denier du culte) pour la rémunération des prêtres et des permanents du Diocèse, la formation des séminaristes et l'aide aux mouvements d'Eglise .

Quant aux finances de notre communauté paroissiale, le bilan vous en est présenté annuellement et publié dans ce numéro de Saint Luc Info. En gros notre budget annuel est de l'ordre de 60 000 Fr , dont la moitié en frais de locaux malgré une aide du Diocèse .

Aspects Fiscaux .

Depuis la loi de finances de 1987, il est possible de bénéficier d'un abattement fiscal de 40 % sur les sommes versées à des associations culturelles, qui sont assimilées à des associations reconnues d'utilité publique, et ceci jusqu'à un plafond de 5 % du revenu imposable . Cela est valable non seulement pour le versement du Denier de l'Eglise, mais aussi pour tout versement au bénéfice d'une paroisse - par exemple- Saint Luc - à condition que le chèque soit libellé au nom de l'Association Diocésaine de Marseille (seule habilitée à délivrer le reçu donnant droit à l'abattement) et qu'il porte au dos pour un CCP - ou sur un billet d'accompagnement pour un chèque bancaire - la mention "Versement au bénéfice de la paroisse Saint Luc , de Marseille".

La dite-mention est indispensable pour que la comptabilité diocésaine sache à qui transmettre le versement .

Déjà certaines paroisses ont remplacé la quête hebdomadaire par une cotisation paroissiale versée mensuellement ou par trimestre . Notons au passage que ce système est en vigueur dans beaucoup de paroisses protestantes depuis plusieurs décades .

Association Diocésaine C.C.P. Marseille 109 41 G
4 Place Colonel Edon 13007

On peut aussi faire transiter les enveloppes
par la Paroisse .

+++++

CAISSE SOLIDARITE .

Avec Pierre FAYOLLE, en faisant les comptes de la Caisse comme l'an dernier à peu près à la même époque, nous avons remarqué que l'aide spécialement accordé à une famille depuis que Georges et Pierre avait lancé cette caisse (réclamée depuis longtemps par Jean Marie CHARRON) pour, entre autres, aider cette famille à se sortir de la misère. Cette aide a vraiment diminué depuis janvier 1990 et si elle se fait c'est sous forme maintenant de prêts qui rentrent . Il y a là une progression merveilleuse . Ce n'est plus la "honte" de tendre la main . Mais la dignité retrouvée et nous espérons bien qu'un jour cette famille n'aura plus besoin de nous .

Quant à l'enfant pris en charge par ceux qui "donnent discrètement" ses études marchent bien et là aussi cela lui permettra de terminer et de trouver du travail . Il y a si peu d'enfant du quart monde qui terminent leurs études Merci à tous .

Vous voyez tout le POSITIF de cette aide de longue haleine et l'importance d'un suivi ... quand on le veut bien sûr !

Nous avons pu aussi faire face à des aides ponctuelles (passage difficile, retard de loyer, petits dépannages divers) et à l'achat d'alimentation pour compenser une Banque Alimentaire vide ! Ces achats n'ont pas été très gros grâce aux paquets déposés dans le "Carton". La Banque Alimentaire a, à nouveau un peu de marchandise .

A tous ceux qui participent à cela . Merci

P. Alexis et l'Equipe .

P.S. Sur notre demande, Francis MELINON et Marie GUY ont accepté à partir de septembre de venir participer aux décisions de cette caisse et étant du quartier, pourront signaler plus facilement les misères du coin, soit pour les aider, soit pour les aiguiller vers les organismes adéquats .

- 4 -
PAROISSE SAINT LUC

C O M P T E S 1989

RECETTES POUR LA PAROISSE

Quêtes & Troncs	38.534	(41.906)
Offrandes & Dons	6.813	(4.000)
Loto Familial	5.966	(6.769)
Catéchisme	500	(680)
Presse	1.039	(1.626)
Conférences	1.458	(452)
Sorties	5.015	
Participations extérieures	200	

59.525 (56.028)
=====

DEPENSES POUR LA PAROISSE

Fournitures de culte	1.016	(668)
Fournitures de bureau	2.085	(1.147)
Entretien et Petit matériel	718	(208)
Participation aux charges du C.C.M.	25.000	(30.000)
Assurances	866	(1.193)
Documentation	2.277	(2.916)
Frais de Conférences & de Sorties	2.270	(55)
Subvention pour formation		(300)
Prêtres remplaçants	420	(400)
Péréquation Diocesaine	13.680	(13.945)
Presse	740	(1.905)
Taxe Fiscale	5	

52.053 (54.071)
=====

QUETES VERSEES A LA PAROISSE & REVERSEES A L'ARCHEVECHE

Eglise Universelle	544	(1.077)
Besoins du Diocèse	915	(801)
Ecoles	713	(705)
Missions	609	(720)
Vocations	559	(1.820)
Moyens de Communication	983	(1.057)
Equipements religieux	713	(955)
Secours Catholique	740	(841)

COLLECTES DEMANDEES PAR CERTAINS ORGANISMES

Hospitalité de Lourdes		(602)
Caisse de Solidarité	872	(1.797)
TCHAD		(1.783)

MESSES

Denier du Culte

780 (1.875)
31.050
(y compris les envois directs à l'Archevêché)

N.B. Les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année 1988

AMENAGEMENT DES LOCAUX

Accueil & Chapelle 8.881

(frais couverts par un appel spécial fait à cet effet)

DROITS ET DEVELOPPEMENT

La mode n'est guère au 1/3 Monde, actuellement. L'Ethiopie ne fait plus recette, le Nicaragua s'est estompé devant la Roumanie; à peine s'inquiète-t-on un peu - à coups de concerts et de clips - de Mandéla et de l'Afrique du Sud (Mais, est-ce là le 1/3 Monde ?) Bref, les pays de l'Est ont la cote aux pays du divertissement et la récupération ludo-commerciale est bien plus "juteuse" ici qu'elle ne pourrait l'être avec le Niger, le RUANDA, le Mali ou le Salvador !

Cependant le samedi 21 et le dimanche 22 Avril s'achevait à Marseille le cycle de trois W.E. consacrés, au cours de l'année, au problèmes des Droits de l'Homme dans les pays en voie de développement. Plusieurs membres de la Communauté de Saint Luc y ont participé et ils sont heureux de faire part ici de leurs découvertes - et par là, de proposer à d'autres de les rejoindre dans ces cycles de formation humaine et civique.

Le 1^{er} de ces W.E. avait eu lieu en novembre. Il s'agissait de présenter l'origine, le sens et la portée de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme telle que nous la connaissons depuis 1948. Eléments d'information et de réflexion d'ordre philosophique et juridique, nécessaire à percevoir l'enjeu.

Le Second de ces W.E. offrait à une jeune juriste, directrice de l'Institut des Droits de l'Homme de LYON, les moyens de présenter la Déclaration sur le Droit au Développement (Fév.1987). Où l'on voit que la Communauté des Nations reconnaît comme un droit inaliénable de toute personne et de tout peuple la participation au développement économique social, culturel et politique : Une manière de dire que l'homme est par définition inachevé et qu'il faut plus que l'homme pour qu'apparaisse l'humain. Cette fin de semaine présentait aussi le point sur les modalités d'application des droits de l'homme en Amérique Latine ainsi que la Charte Africaine des Droits de l'Homme. Ce fut un souffle d'optimisme : car s'il n'est pas difficile de voir comment sont bafoués les droits de l'homme, un peu partout sur la planète, il est réconfortant, en revanche, de considérer comment, aussi, la communauté humaine prend une conscience de plus en plus aiguë de ce qui est en cause dans ces droits et prend les moyens de les faire valoir. Il n'était pas difficile pour un chrétien de reconnaître là le doigt de Dieu : Car l'Esprit fonctionne à sa manière, jamais comme on l'attend, toujours en douceur et avec discrétion, respectant les ambiguïtés de la conscience et de la liberté humaine.

Le troisième W.E. - et il concluait un long travail de réflexion - souhaitait aider les participants à mettre en question l'universalité des Droits de l'Homme. Car en-fin sous la forme que nous lui connaissons, la Déclaration des Droits de l'Homme, pour être universelle, est tout entière occidentale: elle l'est par son origine, par sa philosophie, par son expression. N'y aurait-il pas quelque risque de colonisation idéologique à la vouloir affirmer valable partout ? Que peut bien, en effet, penser un amérindien de la conception de la personne humaine véhiculée par les Siècle des Lumières Européen ...? Comment un océanien peut-il se retrouver dans l'individualisme exacerbé que révèle la Déclaration "universelle" des Droits de l'Homme que nous leur offrons ? Comment l'Islam peut-il avouer des droits de l'homme sans prendre en considération d'abord les droits de Dieu ? Et comment concilier cette Déclaration avec l'expression du Coran, s'il est vrai qu'il est la Parole Incréée de Dieu ? Comment enfin, les communautés d'Afrique noire peuvent-elles se reconnaître dans les affirmations idéalistes qui ignorent les conditions concrètes de la vie de ces populations ?

Toutes ces indications furent reprises avec compétence et talent par deux spécialistes - l'un sociologue africain ; l'autre sociologue du droit musulman -... un régal pour l'intelligence, un horizon pour le cœur de chaque participant ! Où l'on voyait que, plus que de droits, ce dont l'homme a besoin c'est de parole; et si l'on écrit cette parole avec un " P " peut-être aurons-nous la note plus juste encore . . . C'est donc pourquoi il faut savoir Déclarer les droits de l'Homme.

ELECTION DES DELEGUES AU SYNODE DIOCESAIN

Lors de la troisième phase du synode, qui commence en Septembre prochain, l'Assemblée synodale comportera 322 délégués, dont plus des deux tiers de laïcs, soit 233 exactement.

Notre Secteur Pastoral (St Jean Baptiste, St Défendant, St Luc, St Michel, N;D. du Mont) désignera 8 délégués dont un pour St Luc.

Le choix de ces délégués s'effectuera en deux temps :

- a) Chacune des cinq paroisses élira sept grands Electeurs, dont l'ensemble (7x 5 = 35) personnes) constituera le Conseil Synodal de Secteur. Les paroisses de notre secteur voteront le samedi 22 septembre et le Dimanche 23 à toutes les messes pour désigner 7 Grands Electeurs par paroisse.
- b) Le Conseil Synodal de Secteur élira les huit membres du Synode qui représenteront notre secteur à l'Assemblée Synodale.

Désignation des Grands Electeurs .

Les candidatures de Grands Electeurs seront recueillies d'ici début septembre parmi les personnes qui ont participé à la préparation du Synode, soit dans la première étape (1988-89) soit dans la deuxième (1989-90) ou qui à défaut jouent un rôle actif dans la paroisse. Il est nécessaire que le nombre de candidats soit largement supérieur à 7 afin de permettre un choix aux électeurs de base c'est à dire à tous les pratiquants de la paroisse.

L'élection des Grands électeurs aura lieu les 22 et 23 septembre lors des Assemblées Eucharistiques.

Les 35 grands électeurs du Secteur se réuniront le lundi 1 Octobre à St Jean Baptiste à 20 h 30 pour élire les 8 membres du Synode et définir le mode de travail de ce "Conseil Synodal de Secteur".

- A quoi s'engage celui ou celle qui accepte d'être candidat(e) "Grand Electeur" ?
 - à se présenter aux paroissiens le samedi 22 et le dimanche 23 septembre
 - s'il est élu
 - . à participer à la réunion du lundi 1 octobre
 - . à participer, pendant l'année 1990 -91, avec les 7 grands électeurs de sa paroisse, ou les 35 grands électeurs du secteur aux réunions qui s'avèreraient nécessaires pour conseiller le délégué de la paroisse (ou les 8 délégués du Secteur) avant et pendant le déroulement du Synode.

Le Mocambi .

DEROULEMENT DE LA 3ème ANNEE SYNODALE

- SEPTEMBRE : Synthèses locales dans les zones pastorales
Désignation des membres des Assemblées synodales par les mouvements et les Commissions diocésaines
- PREMIERE QUINZAINE D'OCTOBRE : Election et désignation des membres des Assemblées Synodales, dans les paroisses puis les secteurs
- FIN OCTOBRE - DEBUT DECEMBRE : Assemblées Synodales de zone
 - Zone Ville : Samedi 13 Octobre
 - Zone Sud : Dimanche 21 Octobre
 - Zone Sud-Est : Samedi 17 Novembre
 - Zone Huveaune : Samedi 24 Novembre
 - Zone Nord : Samedi 1er Décembre
 - Zone Est : Samedi 8 Décembre
 - Zone Extérieure :
- Assemblée Mouvements
d'Action Catholique : Samedi 20 Octobre
- DECEMBRE : Rédaction du cahier pré-synodal
- SAMEDI 12 JANVIER : Assemblée des membres du Synode
 - . Prise de contact
 - . Présentation du cahier pré-synodal et du travail à entreprendre.
- 13 - 14 AVRIL : 1ère session du Synode
- 18-19-20 MAI (PENTECOTE) : 2ème session du Synode. Clôture du Synode.
- OCTOBRE 1991 : Fête du Peuple de Dieu
Promulgation Textes Synodaux.